

Image not found or type unknown



Pension alimentaire suite a une séparation

Par **lopes47**, le **15/11/2022** à **11:54**

Bonjour,

Suite à la séparation des parents, l'enfant de 14 ans réside chez la mère.

Le père versant aucune pension alimentaire, le nouveau compagnon de la mère voudrait saisir le juge des affaires familiales pour fixer une contribution à l'entretien de l'enfant.

Peut-il le faire?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement,